

Objet : Prestation de Formation PSC 1

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la demande de devis effectuée auprès des associations Protection Civile du Nord (59800 Lille), Croix-Rouge Française (59187 Dechy), ISFI Tourcoing (59200 Tourcoing) et UDSP59 Formation (59200, Tourcoing),

Considérant l'analyse qui a suivi,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer la prestation de Formation PSC 1 à l'association UDSP59 Formation, 59200 Tourcoing, pour un montant global et forfaitaire de 550 euros TTC par session de 10 agents (montant estimatif de 11 000 euros TTC pour 20 sessions).

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice Générale des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 22 Juillet 2022

**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente en charge des
ressources humaines, du dialogue social
et du bien-être au travail**

Emidia KOCH

